

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 20 octobre 2022

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 18

Votants : 21

Absents : 5

Procurations : 3

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,
M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,
M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy,
Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé,
Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric,
Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations :

Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
Mme Hélène LEOTARD donne procuration à M. Eric JULIEN
M. Didier BELLOC donne procuration à M. Francis DEBARGE

Absents excusés:

Agnès TROCELLIER-BERGER
Sandrine ARNAUD

Objet : VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle du Comité de jumelage pour l'organisation de la Journée italienne du 15 octobre 2022. Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » qui propose une aide de 900 €. La subvention sera versée sur le BP 2022 après présentation des justificatifs de paiement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (M. Lavie et M. Mercier ne prennent pas part au vote) :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage pour la journée italienne 2022, d'un montant de 900,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022
- DONNER POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le

Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

